

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025

ID : 038-213800154-20250604-D20250604_03-DE



Délibération n° D 2025-06-04 / 03

Date de la séance : 4 juin 2025

Date de la convocation : 28 mai 2025

Auteur = Martial SIMONDANT – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Contre : 0 Pour : 13 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, SAUNIER Isabelle

Absents avec pouvoir : ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial
LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à DURAND Grégory

Absents : GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Vu le règlement intérieur des services périscolaires modifié par délibération n°2024-05-29/05,

Vu la proposition de nouveau règlement en annexe,

Considérant que les parents sont invités à approuver et à signer ce règlement lors de l'inscription de leur enfant à l'un des services périscolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le nouveau règlement intérieur des services périscolaires tel que présenté en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ce règlement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY

